République et canton de Genève

COMMUNE D'HERMANCE

AVIS

Le Conseil municipal dans sa séance du 20 mai 2025 a voté la délibération suivante :

Relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 38'100 F destiné au rafraichissement du Café-Restaurant du Quai.

Vu la cessation soudaine de l'exploitation du Café-Restaurant du Quai pour cause de faillite de la société gérante ;

Vu la nécessité de réaliser des travaux d'entretien dans les locaux afin de pouvoir relouer au plus vite ledit commerce ;

Vu la liste des interventions à effectuer ;

Vu le préavis unanimement favorable de la Commission des finances du 6 mai 2025 ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres d de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1983;

sur proposition de l'Exécutif,

Le Conseil municipal
en présence de 10 de ses membres
accepte par 9 oui, 0 non, 0 abstention
majorité simple

1. D'ouvrir au Maire un crédit budgétaire supplémentaire de 38'100 F destiné à la réalisation de travaux de rafraîchissement du Café-Restaurant du Quai.
2. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2025 sur le compte 9630.00.34310.00
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voir par le capital propre.

République et canton de Genève

Stéphanie Tourette
Présidente du Conseil

Commune d'Hermance
Canton de Genève

Chrystel Pion
Secrétaire du Bureau

Date d'affichage : 28 mai 2025
Délai référendaire : 7 juillet 2025